

Sécurité Sociale

MSA

RSI

Mutualité

Retraite et Prévoyance

Aide et Maintien à
Domicile

Pôle Emploi

Missions Locales/PAIO

Régies de Quartier

Associations/Divers

COMMUNIQUÉ

Ne laissons pas l'État piller nos « CPF » ! Activez votre compte pour préserver ce qui relevait du DIF

La monétisation du CPF, un hold-up de plusieurs milliards !

La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dès son 1^{er} article, a livré la formation aux marchés laissant les près de 30 millions d'actifs en France seuls face à système devenu très complexe pour lequel la Loi de l'argent et celle du marketing vont s'imposer.

Alors que, jusque-là, les formations étaient prises en charge en moyenne à 31 euros de l'heure, voire au coût réel dans certains OPCA, la monétisation à 15 euros de l'heure du CPF, a de fait constitué un vol à plusieurs milliards d'euros.

Le CPF, un compte pillé régulièrement !

Il faut savoir que les CPF, notamment des demandeurs d'emplois, sont désormais légalement pillés. Auparavant il fallait l'autorisation des détenteurs des CPF pour que les Conseils Régionaux, financeurs de la formation professionnelle, viennent les ponctionner. Désormais, les financeurs publics vont aller directement se servir dans les poches des privés d'emploi pour financer les formations qu'ils auront suivies.

Le DIF intégré au CPF si et seulement si...

Les heures DIF devaient s'éteindre au 31 décembre 2020, ce ne sera finalement pas le cas pour ceux qui auront activé leur CPF en y intégrant leur DIF: *"le titulaire du compte personnel de formation doit procéder à l'inscription de son montant de droits dans le service dématérialisé [du CPF] avant le 31 décembre 2020"* est-il indiqué dans l'article 8 de l'ordonnance dite coquilles du 21 août 2019 venant corriger La Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel. Les heures DIF (transformées en euros) ne sont d'ailleurs pas intégrées au plafond de 5 000 euros (ou 8 000 euros pour les actifs non diplômés).

CPF, état des lieux - La vérité sur le CPF

- 33 millions de comptes existent dans le système d'information de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Sur ces 33 millions, 27,5 millions contiennent au moins un euro.
- Sur ces 27,5 millions, environ 8 millions ont été effectivement activés par leurs bénéficiaires.

Autant dire qu'à peine 30% des actifs a activé son CPF, c'est-à-dire que près de 20 millions de comptes dorment...20 millions de comptes en heures transformées en comptes en euros, vous voyez les milliards volés aux actifs que cela représente !

Activer son DIF, c'est préserver des droits acquis d'un pillage d'État !

Faites-le donc le nécessaire, et faites passer l'information autour de vous.

Montreuil, le 12 novembre 2019